

34

APPEL À PROJETS R&D COLLABORATIVE - PSPC

Jusqu'à

60%

de soutien par projet



BÉNÉFICIAIRES

PME, ETI et Grande Entreprise



FORME DE L'AIDE

Mix subvention et
avance récupérable

INTENSITÉ DE L'AIDE

Jusqu'à 60% (des dépenses
engagées éligibles)

PÉRIODE

Dépôt des dossiers
jusqu'au 29/06/2021

QUELS PROJETS ?

L'Etat relance son appel à projets pour les **Projets de Recherche et développement structurants Pour la Compétitivité (PSPC)**.

Ce dispositif financé par le Programme d'investissement d'Avenir (PIA) soutient des projets collaboratifs de R&D portés par des **consortiums** d'entreprises (minimum 2) et d'acteurs publics de la recherche (minimum 1).

Les critères de sélection sont les suivants :

- ↳ caractère innovant et valeur ajoutée du projet
- ↳ caractère stratégique à l'échelle nationale, existence d'une collaboration structurée et d'un effet diffusant au sein d'une filière, en particulier pour les entreprises impliquées
- ↳ impact économique du projet
- ↳ capacité du consortium à porter le projet
- ↳ éco-conditionnalité

Tous les secteurs d'activité sont concernés, à l'exception des projets de la filière aéronautique qui seront orientées vers la direction générale de l'aviation civile.

QUELS SOUTIENS ?

Les entreprises retenues pourront prétendre à une aide publique significative :

- ↳ Sous **de subvention et d'avance récupérable** (part variable) pour des projets pouvant aller jusqu'à **50 Millions d'Euros**.
- ↳ Pouvant représenter jusqu'à **60% des dépenses éligibles**.

17ANS
D'expérience

53M€
D'aides publiques
obtenues en 2019

4
Implantations
en France

46
Collaborateurs



**Franck
MAUDOUX**

Directeur développement

06 33 04 37 74

franck.maudoux@abfdecisions.fr

ABF
DÉCISIONS
CONSEIL EN FINANCEMENTS PUBLICS

